

Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes

Contexte

Lors de son discours prononcé à l'Élysée le 25 novembre 2017 (Journée mondiale internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes), le Président de la République a proclamé l'égalité femmes-hommes « grande cause du quinquennat » avec comme première priorité : « la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ». Concernant plus spécifiquement la fonction publique, le Président a déclaré que dès 2018, un module d'enseignement consacré à la prévention et à la lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences sexuelles, devra être dispensé dans le cadre des formations continues. Premier employeur de France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Objectifs

- Définir les violences sexistes et sexuelles dans la sphère professionnelle (juridique, sociologique) et les sanctions encourues (disciplinaire, pénales, civiles),
- Rappeler les obligations et les responsabilités de l'administration et des personnels (procédure disciplinaire, protection fonctionnelle),
- Identifier les mécanismes des violences et les conséquences physiques, psychologiques et somatiques
- Repérer les victimes de violences sexistes et sexuelles par des méthodes et des outils adaptés
- Prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles dans son champ de compétence et/ou en fonction de son rôle (témoins, collègues, managers, RHO.)
- Orienter les victimes de manière adaptée en interne et externe

Renseignements complémentaires

Contact : Sandra Durand Conseillère formation 04 91 17 71 33 s.durand@anfh.fr

Public

Tous les personnels de la FPH dont les médecins, encadrants, responsables RH

Exercice

2019

Code de formation

AXE10SD19

Nature

AFN

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences